

## FICHE SIGNALÉTIQUE

#### 1. Identification

Identificateur de produit **LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit** 

Autres moyens d'identification Aucune. Coulis. Usage recommandé

**Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**LATICRETE International** Nom de la société 1 Laticrete Park, N **Adresse** 

Bethany, CT 06524

(203)-393-0010 Téléphone Personne-ressource Steve Fine

Site Web www.laticrete.com

Numéro de téléphone d'urgence

Appeler CHEMTREC jour et nuit

États-Unis/Canada - 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531

À l'extérieur des États-Unis/Canada

1.703.527.3887

## 2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** 

Cancérogénicité Catégorie 2 Dangers pour la santé

**Dangers environnementaux** Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Avertissement

Mention de danger Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Intervention

Garder sous clef. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** Non classé. Renseignements Aucune.

LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit

supplémentaires

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Le calcium-silice-aluminium		65997-17-3	0 - 90
Oxyde de fer		1309-37-1	0 - 60

SDS Canada

Dioxyde de titane	13463-67-7	0 - 50	
Trioxyde de dichrome	1308-38-9	0 - 40	
Noir de carbone	1333-86-4	0 - 15	

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

Inhalation

Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Ingestion Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Symptômes et effets les plus

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

importants, qu'ils soient aigus ou retardés Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ne pas aspirer si les aspirateurs ne sont pas munis de filtres HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Ne pas respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.

LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Limites d'exposition professionnelle

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	

## Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibre, totale
		5 mg/m3	Total des particules.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	

# Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
,		10 mg/m3	Poussières totales.
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
,		5 mg/m3	Fibres inhalables.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	STEL	10 mg/m3	Fumées.
,	TWA	5 mg/m3	Poussière.
		5 mg/m3	Fumées.
		3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	

## Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	

LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit

SDS Canada

923652 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 02-Mai-2017

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.5 fibres/mL	Fibres respirables.
,		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.

## Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	1 Fibres/cm3n	Fibre.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Poussière et émanations.
,		10 mg/m3	Poussières totales.

## Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection respiratoire

Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.

**Dangers thermiques** 

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

**Autre** 

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

#### **Apparence**

État physique Solide. Poudre. **Forme** 

Couleur Diverses couleurs.

Odeur Aucune. Sans objet. Seuil olfactif Sans objet. Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Sans objet.

Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Ininflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Sans objet. Tension de vapeur Sans objet. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Modérément soluble dans l'eau. Solubilité (eau)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet.

**Température** 

d'auto-inflammation

Sans objet.

Température de décomposition Non disponible. Sans objet. Viscosité

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Aucun(e) dans des conditions normales.

Aucun(e) connu(e). Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Contact avec les yeux La poussière peut irriter les yeux.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Aiguë Inhalation

CL50 Rat 3.43 mg/l, 4 heures

**Orale** 

**DL50** Rat > 5000 mg/kg

LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit 923652 Version n°: 01 Date de révision: -Date d'émission : 02-Mai-2017 Composants Espèces Résultats d'épreuves

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin > 3000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

La poussière peut irriter les yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) Irritant Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9) Irritant

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Sensibilisation cutanée Non un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

Effets chroniques

L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)

LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit

**Aquatique** *Aiguë* 

Poisson CL50 Leuciscus idus >= 1000 mg/l, 96 heures

923652 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 02-Mai-2017

Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.

Mobilité dans le sol Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des

déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

## 15. Informations sur la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les Réglementation canadienne

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Non déterminé(e).

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

## Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Australie Inventaire australien des substances chimiques (AICS) Oui Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)\*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)NonChineInventaire des substances chimiques existantes en ChineOui

(IECSC)

Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales Oui

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non

(ENCS)

CoréeListe des produits chimiques existants (ECL)OuiNouvelle-ZélandeInventaire de la Nouvelle-ZélandeOuiPhilippinesInventaire philippin des produits et substances chimiquesOui

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

## 16. Autres informations

Date de publication 02-Mai-2017

Date de la révision - 01

Références HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (registre des effets toxiques des substances

chimiques) (RTECS)

Avis de non-responsabilité Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012.

Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans

responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.

<sup>\*</sup>Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.